

Séance du Conseil du
4 mars 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 4 mars 2019 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, le conseiller M. Pierre Martineau, et les conseillères, M^{mes} Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

Absences motivées : MM. Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger et M^{me} Pauline Joncas

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 25 février 2019;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rencontre du comité Culture et Patrimoine du 19 février 2019;**
 - b) Rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande d'autorisation de passage sur notre territoire, Tour du Silence 2019;
 - b) Demande d'autorisation de passage sur notre territoire, Relais à vélo Aldo Deschênes;
 - c) Redevances des carrières et sablières pour l'année 2018;
 - d) Reddition de compte pour le programme de subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier local;
 - e) Constitution de servitudes dans le parc industriel (Hydro et Télus);
 - f) Demandes diverses de Marchands de bonheur pour la tenue du Festival Rétro 2019;
 - g) Demande concernant la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Règlement numéro 2019-06 décrétant une dépense et un emprunt de 1 995 000 \$ pour les travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière);
 - b) Demande de dérogation mineure 9269-6616 Québec inc., M^{me} Rolande St-Onge mandataire;
 - c) Règlement numéro 2019-07 décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 pour un ajout d'usage dans la zone RcM-11;
 - d) Demande d'aide financière pour le Volet 2 du programme de soutien financier des actions de préparation aux sinistres;
 - e) Résolution autorisant l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Sont absents : M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4

2019-03-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2019-03-02

Adoption des
procès-verbaux

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2019 et la séance extraordinaire du 25 février 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 février et extraordinaire du 25 février 2019, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés tels que rédigés, avec dispense de lecture.

2019-03-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C1900044 au numéro C1900077 inclusivement, les paiements Accès D du numéro L1900012 au numéro L1900022, les dépôts directs du numéro P1900034 au numéro P1900074 pour la somme de 15 150,42 \$ pour la période 12 de 2018 et de 710 298,17 \$ pour la période 1 de 2019 et les salaires pour une somme de 67 765,87 \$ totalisant ainsi 793 214,46 \$.

6. Rapport des comités

Rapport CCU 16
janvier 2019

a) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2019

M^{me} Chantal Côté, conseillère responsable du comité consultatif d'urbanisme fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 20 février 2019.

7. Affaires nouvelles

2019-03-04

Autorisation de
circulation Tour du
Silence 2019

a) Demande d'autorisation de passage sur notre territoire, Tour du Silence 2019

CONSIDÉRANT QUE *Le Tour du silence 2019* passera dans notre municipalité le 15 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation demandent l'autorisation de circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser *Le Tour du silence 2019* à circuler sur notre territoire le 15 mai prochain. Les routes empruntées seront le chemin des Pionniers Ouest, la route Bellavance et le chemin Bellevue Ouest. De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

2019-03-05

b) Demande d'autorisation de passage sur notre territoire, Relais à vélo Aldo Deschênes

Autorisation circulation
Relais à vélo Aldo
Deschênes

CONSIDÉRANT QUE le *Relais à vélo Aldo Deschênes* passera dans notre municipalité le 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation demandent l'autorisation de circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser *Le Relais à vélo Aldo Deschênes* à circuler sur notre territoire le 8 juin prochain. La route empruntée sera le chemin des Pionniers Est et Ouest. De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

2019-03-06

c) Redevances des carrières et sablières pour l'année 2018

Redevances 2018
carrières set sablières

CONSIDÉRANT QUE les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2018 ont été perçues selon les modalités en place;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont été affectées en entier à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil confirme que les sommes reçues pour 2018 des exploitants des carrières et sablières ont été investies pour l'entretien des principales routes et chemins utilisés par ceux-ci. Si un solde est résiduel, ce dernier sera placé dans le fonds réservé. La somme perçue est de 18 088,18 \$, et ce, pour trois exploitants.

2019-03-07

Reddition compte
PAARRL 2018

d) Reddition de compte pour le programme de subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 82 370 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées sont comprises dans un rapport remis à nos vérificateurs, et ce, pour qu'ils puissent inclure leurs notes aux états financiers;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local* pour un montant de 264 132,70 \$.

2019-03-08

Constitution servitudes
parc industriel

e) Constitution de servitudes dans le parc industriel (Hydro et Télus)

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire des lots 3 250 677, 6 151 868 et 6 151 871 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE

la Municipalité est mandataire du propriétaire du lot 6 151 869 du Cadastre du Québec, Immo-Pacol inc. en vertu d'un mandat spécial donné aux termes de l'article 9.2 de l'acte de vente par Municipalité de Cap-Saint-Ignace à Immo-Pacol inc., reçu devant Me Hélène Potvin, notaire, le 14 février 2018 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny sous le numéro 23 655 348 ;

ATTENDU QUE

la Municipalité est mandataire du propriétaire du lot 6 151 870 du Cadastre du Québec, Lavoie Méga Centre de la Batteuse inc. en vertu d'un mandat spécial donné aux termes de l'article 10.1 de l'acte de vente par Municipalité de Cap-Saint-Ignace à Lavoie Méga Centre de la Batteuse inc., reçu devant Me Hélène Potvin, notaire, le 20 décembre 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmagny sous le numéro 23 576 560 ;

ATTENDU QUE

la Municipalité est également créancière hypothécaire et bénéficiaire d'un droit de résolution de Lavoie Méga Centre de la Batteuse inc. aux termes d'une acte reçu devant Me Hélène Potvin, notaire, le 20 décembre 2017 et publié au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sous le numéro 23 576 560 ;

ATTENDU QUE

la Municipalité désire poursuivre l'aménagement de son développement industriel dans le secteur du chemin de la Rivière ;

ATTENDU QU'

il est dans l'intérêt de la Municipalité et des propriétaires des immeubles concernés qu'Hydro-Québec et Telus Communications assurent les différents services d'utilité publique qui requièrent l'établissement de servitudes d'utilité publique ;

ATTENDU QUE

les plans préparés par Jean Casault, arpenteur-géomètre, sous les numéros 3 741 et 3 784 de ses minutes, lesquels sont soumis au conseil pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accorde à Hydro-Québec et Telus Communications une servitude réelle et perpétuelle de services publics permettant entre autres l'installation d'équipements de télécommunication et d'énergie électrique avec tous les droits de passage et d'entretien accessoires, le tout en conformité avec les plans préparés par Jean Casault, arpenteur-géomètre, sous les numéros 3 741 et 3 784 de ses minutes ;

QUE la Municipalité agisse en tant que mandataire de **Immo-Pacol inc.** et en tant que mandataire de **Lavoie Méga Centre de la Batteuse inc.** afin d'accorder à Hydro-Québec et Telus Communications ladite servitude ;

QUE la Municipalité consente à la création de la servitude en tant que créancière hypothécaire et bénéficiaire d'un droit de résolution de Lavoie Méga Centre de la Batteuse inc. ;

QUE cet acte soit rédigé selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par Me Vincent Morin, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation.

D'AUTORISER la Mairesse **Jocelyne Caron** et la directrice-générale **Sophie Boucher**, à signer pour et au nom de la **MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**, tous les actes et documents requis pour ce dossier de constitution de servitude, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Me Vincent Morin, notaire.

2019-03-09

Demandes Festival
Rétro 2019

f) **Demandes diverses de Marchands de bonheur pour la tenue du Festival Rétro 2019**

CONSIDÉRANT que Marchands de bonheur, organisateur du Festival Rétro a adressé des demandes à la Municipalité pour l'organisation de l'édition 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte, pour la tenue des éditions à venir jusqu'à avis contraire :

- D'apporter l'aide technique pour faire les demandes de permis d'alcool sur le terrain du parc et la SOCAN;
- La location gratuite de l'utilisation du parc pendant la période du Festival en respectant les horaires déjà préétablies des activités courantes;
- Installation des campeurs sur le terrain de balle à partir du vendredi;
- Fermeture du bar laitier pendant le Festival.

De plus, la Municipalité va défrayer le coût d'une publicité sur le napperon promotionnel ainsi qu'une aide financière de 300 \$.

En ce qui concerne la demande de circulation sur notre territoire pour la parade, comme des travaux sont prévus sur la route du Souvenir ce printemps et une partie de l'été et aussi sur le chemin Vincelotte, la Municipalité ne peut donner son autorisation pour la circulation puisque les travaux devraient encore être en fonction lors du Festival. Par conséquent, aucune demande n'aura à être faite auprès du Service incendie de la Ville de Montmagny pour le personnel nécessaire lors de la parade.

2019-03-10

Demande déclaration
citoyenne universelle
d'urgence climatique

g) Demande concernant la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT la demande de signature de la déclaration universelle d'urgence climatique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire plutôt poursuivre avec des actions concrètes et réalisables ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà réalisé des actions significatives pour l'environnement et nous les poursuivons ;

- Actions au PDZA ;
- Adhésion à l'Élan collectif pour la diminution des vidanges en recyclant les vêtements ;
- Plantation d'arbres avec Arbre-Évolution ;
- Nettoyage des berges avec les jeunes ado-extrêmes ;
- Récupération des sapins de Noël pour faire des copeaux ;
- Programme économie d'eau potable, subvention pour les toilettes ;
- Programme de récupération des peintures, huiles, batteries, pneus, etc.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De ne pas signer la déclaration universelle d'urgence climatique mais plutôt de continuer nos actions pour à la mesure de nos réalités et de nos capacités, à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en posant concrètement des gestions à divers niveaux.

8. Affaires commencées

2019-03-11

Règlement 2019-06
Emprunt Souvenir
(phase 2)

- a) **Règlement numéro 2019-06 décrétant une dépense et un emprunt de 1 995 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière)**

RÈGLEMENT 2019-06

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 995 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE DU SOUVENIR (ENTRE LA VOIE FERRÉE ET AU NORD DE LA RUE DE LA SAPINIÈRE)

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement et le dépôt du règlement ont été dûment donnés lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 février 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement 2019-06 décrétant une dépense et un emprunt de 1 995 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur la route du Souvenir (entre la voie ferrée et au nord de la rue de la Sapinière), soit adopté. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

2019-03-12

Demande dérogation
mineure 9269-6616
Québec inc., projet St-
Onge

- b) **Demande de dérogation mineure 9269-6616 Québec inc. Mme Rollande St-Onge, mandataire**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne les futurs lots nommés 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 5A et 5B, chemin des Pionniers Ouest, actuellement connus sous le numéro de lot 3 250 421, zones RcM-12 et AC-2, dont la propriétaire est la compagnie 9269-6616 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser une sommation des marges latérales de 4,0 mètres au lieu de 6,0 mètres d'un bâtiment principal tel que prévu au règlement de zonage numéro 270, le règlement de lotissement numéro 271 et au règlement numéro 273 relatifs aux dérogations mineures de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil l'acceptation de la dérogation mineure, et ce, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans un journal local ainsi que dans les deux tableaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la demande de dérogation mineure pour les futurs lots 1A, 1B, 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 5A et 5B, chemin des Pionniers Ouest, actuellement connus sous le numéro de lot 3 250 421, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace. Cette dernière consiste à autoriser une sommation des marges latérales de 4,0 mètres au lieu de 6,0 mètres.

2019-03-13

Règlement 2019-07,
ajout d'usage zone
RcM-11

c) Règlement 2019-07 décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 pour un ajout d'usage dans la zone RcM-11

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du dossier mentionné en titre;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Gamelin, mandataire du projet Domaine des Oies Blanches, demande l'ajout d'un usage dans la zone RcM-11 pour autoriser la construction de 6 à 8 logements;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'usage 4.6.1.08 «6 à 8 logements» pour cette zone qui comprend les lots 3 251 417, 3 251 418 et 3 251 429;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'autoriser la demande d'ajout d'usage.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Et il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil et ce Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Aux utilisations déjà permises dans la zone RcM-11 s'ajoute la catégorie 4.6.1.08 « 6 à 8 logements ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 4^e jour de mars 2019.

2019-03-14

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

Demande aide
financière Volet 2
sécurité civile

d) Demande d'aide financière pour le Volet 2 du programme de soutien financier des actions de préparation aux sinistres

ATTENDU QUE

le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE

la municipalité de Cap-Saint-Ignace atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Cap-Saint-Ignace présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant

de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Montmagny pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise Mme Sophie Boucher, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-15

Vente pour taxes
impayées

e) **Résolution autorisation l'envoi des propriétaires pour défaut de paiement des taxes à la vente des immeubles via la MRC de Montmagny**

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire trésorière et directrice générale a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions 1022 et suivantes du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

Matricule : 0908 46 5501

Lot : 3 251 202

Adresse de l'immeuble : 8 à 24, chemin Bellevue Ouest

Matricule : 0909 46 5400

Lot : 3 250 672

Adresse de l'immeuble : chemin de la Rivière (terrain)

Matricule : 0910 14 0611

Lot : 3 251 806

Adresse de l'immeuble : 788, route du Souvenir

Matricule : 1009 62 9693

Lot : 3 251 265

Adresse de l'immeuble : 346, chemin Bellevue Est

DE DEMANDER à la secrétaire-trésorière et directrice générale de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, le 13 juin 2019, à la vente par enchères publiques des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles, sauf le matricule 0909 46 5400, au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)

9. Informations générales

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M^{me} la mairesse répond aux questions des gens de la salle.

11. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 20 heures 53.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse

2019-03-16

Levée de la
séance